

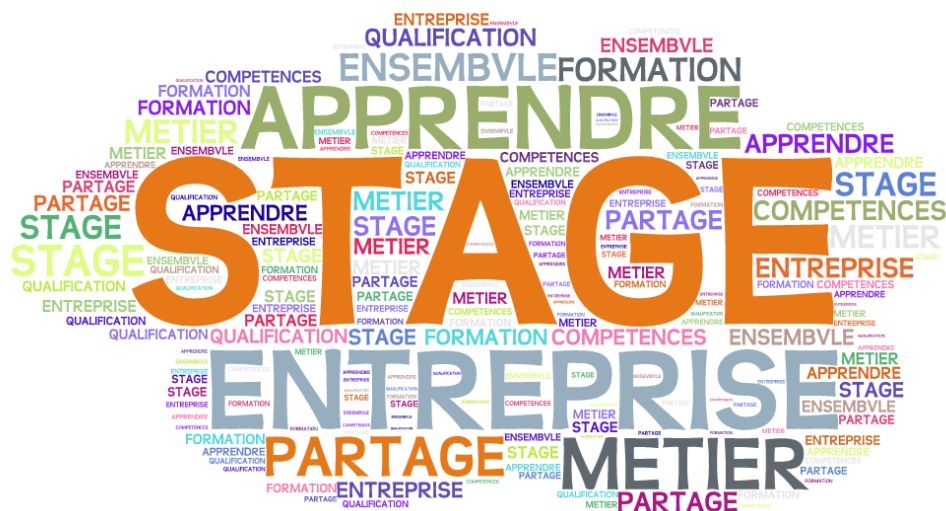
Faculté des **langues**

Université de Strasbourg



GUIDE GENERAL DU STAGE **3^{EME} ANNEE DE LICENCE LEA**

Année universitaire 2021-2022



Equipe des enseignants référents/tuteurs pédagogiques

Sandrine Baudry

Ellen Carter

Francesco D'Antonio

Jean-Christophe Gallet (coordinateur)

Nathalie Hillenweck

Pierre-Jean Lombard

Nuzha Moritz

PREAMBULE

Destiné à vous étudiants de L3 LEA, ce guide vous donne les informations générales, pédagogiques et administratives, indispensables à la compréhension des objectifs du stage obligatoire du S6 et à son accomplissement dans les conditions les plus favorables à l'apprentissage de chaque étudiant/e.

Cette année encore, les informations contenues sont susceptibles d'être modifiées ou revues à tout moment en raison des contraintes sanitaires et administratives liées à l'épidémie en cours.

Ce guide est complété par trois autres fascicules plus ciblés :

- Le guide de la recherche de stage : synthèse de conseils pour faire son bilan, construire son projet d'études ou/et professionnel, faire un CV et une LM en français
- Le guide de négociation du stage : idées pour obtenir de la structure d'accueil des missions valorisantes
- Le guide du rapport de stage : consignes et conseils pour la rédaction du rapport de stage

Ces trois guides seront successivement mis en ligne dans l'espace Moodle "Stage L3 LEA 2021-22" et sur les pages web du département LEA.

SOMMAIRE

Page

Présentation...	1
I. Modalités pratiques.....	1
1) Recherche de stage	1
2) Stages à l'étranger.....	1
3) Procédure de demande de convention de stage	2
4) Bilan mi-parcours	6
5) A la fin du stage	6
II. Modalités d'évaluation de la préparation au stage (S5) et du stage (S6)	6
A) LGA1EMDO Préparation au stage (S5)	6
1) Etudiants présents à l'Université de Strasbourg au S5 : préparation au stage	6
2) Etudiants en mobilité internationale, étudiants salariés faisant valoir une activité professionnelle susceptible de correspondre aux exigences du contrôle des connaissances des modules LA10EM11 : dossier papier.....	7
B) LGA1FM20 Rapport de stage (S6).....	7
C) Modalités alternatives d'évaluation en cas d'interruption du stage (maladie, accident etc.).....	8
Rappel des dates importantes liées à la préparation au stage / au stage pour l'année universitaire 2021/2022	9

PRESENTATION

Le cadre général

- Le stage de licence est obligatoire. Il vaut 6 ECTS au S6.
- La durée minimale du stage est de 8 semaines mais votre intérêt est de prolonger cette expérience et l'équipe pédagogique vous y incite fortement si cela vous est possible.
- Le stage s'effectue à la fin du semestre 6. Les cours et examens du semestre 6 commençant le 10 janvier et finissant le 25 mars 2022, le départ de stage se fera au plus tôt à partir du 28 mars 2021 et le rapport devra impérativement être remis le 13 juin au plus tard (la fenêtre ouverte est donc théoriquement de 11 semaines). cf. calendrier des dates essentielles à la fin de ce guide.
- Le stage se déroule en continu et à temps complet.
- La structure d'accueil est de préférence à l'étranger, en temps normal. Cet encouragement de l'équipe pédagogique est nettement tempéré cette année par les contraintes et risques liés à la pandémie actuelle.
- Les étudiants en mobilité sur toute l'année universitaire sont les seuls dispensés du stage. En contrepartie, ils doivent obligatoirement mener une recherche approfondie sous la tutelle de leur enseignant référent et rendre un dossier de mobilité à la fin du S6.

L'objectif du stage

Le stage a pour objet de donner à l'étudiant/e la chance de

- s'immerger dans un nouvel univers professionnel
- mettre en application des savoirs et des savoir-faire reçus en cours
- développer de nouvelles compétences.

C'est à la fois l'aboutissement de la professionnalisation engagée durant la licence et une étape capitale dans la démarche professionnalisante de l'étudiant/e, dans la définition de son projet d'études et d'insertion professionnelle.

Le stage permet d'appliquer et de valider les compétences acquises en LEA mais aussi d'en acquérir de nouvelles dans un domaine d'activité et un secteur professionnel au choix de l'étudiant. A ce titre, le stage est une épreuve pratique qui sert à confirmer, préciser, nuancer ou infirmer les aspirations professionnelles de l'étudiant/e.

Les missions du stagiaire impliquent nécessairement l'utilisation pratique, à l'oral et à l'écrit, d'au moins une des deux langues de travail de l'étudiant dans des domaines explorés en LEA tels que : traduction, interprétation, commerce, marketing, communication écrite et orale, informatique, tourisme (à l'exception des propositions de stage comportant une part majeure d'accueil, par ex. au guichet d'un hôtel), création d'événements, collaboration à la création/adaptation de sites web etc.

L'encadrement

Durant le stage, l'étudiant/e est encadré/e par le tuteur pédagogique, qui suit l'avancée et le respect des termes du stage au nom de l'université, et par le tuteur professionnel qui accueille, guide, conseille et aide l'étudiant à s'intégrer, mener ses missions et enrichir son expérience pratique dans la structure d'accueil.

I. MODALITES PRATIQUES

1. Recherche de stage

Les étudiants bénéficient d'une préparation intensive au stage au S5 comportant

- des ateliers :
 - un atelier bilan-CV-LM en français
 - un atelier dans chacune des deux langues étrangères majeures
 - un atelier rapport de stage et simulation d'entretien
- un cycle de rencontres, conférences et débats, avec des professionnels qui ont suivi la formation LEA : c'est "Meet Your Future"
- une conférence sur les réseaux sociaux professionnels et leur utilisation dans la recherche d'un stage.

Ils ont également tout intérêt à

- visiter ou solliciter une visite guidée d'Espace Avenir et de ses ressources documentaires
- participer à l'opération "Prêts pour l'emploi" où ils bénéficient des conseils de professionnels du recrutement dans le cadre de simulations d'entretien.

Dans la mesure, où le départ en stage a nécessairement lieu fin mars-début avril, les étudiants doivent se mobiliser dès la rentrée pour consacrer chaque semaine de leur temps à la recherche d'un stage sans attendre la fin du semestre 5. Les bons stages sont rares et les candidatures les plus précoces seront regardées favorablement par les potentiels employeurs. **Le marché des stages pourrait être encore restreint et incertain cette année, l'équipe pédagogique en est consciente et vos enseignants s'adapteront à la situation et à ses évolutions.**

Les ressources à disposition des étudiants pour la recherche de stage sont multiples : sites de recherche de stage, réseaux sociaux professionnels, réseaux personnels de connaissances, **Espace Avenir**, la chargée d'orientation et d'insertion professionnelle pour la faculté des langues Mme Coralie Derais (cderais@unistra.fr), la page Orientation et insertion du site de la faculté (cf. <https://langues.unistra.fr/oip/accueil/>). Ces ressources sont détaillées ou évoquées pendant les différents ateliers de préparation au stage.

Au sein du département LEA, tous les étudiants peuvent et doivent accompagner leur recherche de la consultation de ces documents :

- les listes annuelles des stages effectués les années précédentes
cf. section STAGE 2021-22 dans l'espace Moodle "LEA Infos L3 2021-22"
- les rapports de stage des deux dernières années.

Vous prendrez rendez-vous avec Mme Olivar via le formulaire de contact (...) pour réserver un créneau de consultation au secrétariat.

Du fait de la polyvalence de la formation LEA, vous pourrez effectuer votre stage dans **une grande variété de secteurs d'activités**. A titre d'exemples, voici ceux les plus fréquentés par les stagiaires LEA des dernières années : commerce et marketing, traduction, médias, tourisme, culture, humanitaire, formation, enseignement.

Toutefois l'équipe pédagogique impose des critères stricts pour donner son accord à une proposition de stage. **Cet accord dépend des compétences et des missions définies par**

l'étudiant/e en coordination étroite à la fois avec le maître de stage (dans la structure d'accueil) et avec l'enseignant référent et tuteur pédagogique.

Les missions à accomplir et les compétences à acquérir constituent le cœur du stage et une sorte de cahier des charges qui engage les trois parties.

Si la situation sanitaire l'imposait, le télétravail pourrait être autorisé à certaines conditions, mais les missions devraient naturellement correspondre aux attentes en LEA.

2. Stages à l'étranger

Les possibilités des stages à l'étranger risquent d'être limitées en fonction des politiques sanitaires nationales et de l'évolution de la pandémie. En cette rentrée, il est trop tôt pour connaître les consignes de l'Unistra quant aux stages à l'étranger. Il convient donc d'être très vigilant pour une recherche de stage à l'étranger.

En outre, un certain nombre de points de vigilance, essentiels, sont à souligner :

- modalités administratives :

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage à l'étranger se renseigneront précisément sur les conditions d'accueil, de séjour et les modalités administratives requises. Pour certains pays, il est impératif de prévoir des visas spécifiques.

- sécurité :

Pour des questions de responsabilité, l'Université est tenue de mettre en œuvre une vigilance forte relative aux conditions de sécurité des stages, en particulier à l'étranger, dans des zones sensibles ou à risques... **Avant tout stage à l'étranger, les étudiants consulteront le site du Ministère des Affaires étrangères (les zones s'affichant en rouge et orangé seront exclues de la réalisation d'un stage) :**

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

- bourses de stages à l'étranger :

Il existe des aides pour financer les stages à l'étranger (Erasmus +, Boussole -bourse de la Région Grand Est-, OFAJ -Office franco-allemand pour la jeunesse, DAAD -office d'échange universitaire franco-allemand...). Il faut se renseigner suffisamment tôt.

Consulter le site de la direction des relations internationales :

<https://www.unistra.fr/index.php?id=19413#c87151>

- reconnaissance des périodes d'assistantat dans un établissement d'enseignement à l'étranger :

Les périodes d'assistantat proposées par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) dans un lycée ou une école à l'étranger peuvent être validées comme stage. Il s'agit de postes d'assistant à l'enseignement (d'une durée de 9 mois) pour lesquels les étudiants doivent candidater (renseignements au secrétariat) et qui permettent d'acquérir une expérience d'enseignement de français à l'étranger (Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Italie, Espagne...).

Pour valider cette expérience en tant que stage, l'étudiant soumettra à l'enseignant référent un courrier où il expliquera le lien entre le poste d'assistant et le projet professionnel et d'études visé. **Cette démarche concerne prioritairement les étudiants germanistes qui**

peuvent bénéficier de cette possibilité avec une licence qui n'est encore pas complète. En outre, il y a souvent plus de places que de candidats en direction de l'Allemagne ou des pays germanophones, ce n'est pas toujours le cas pour les autres pays.

Attention, si l'assistantat doit être validé en tant que stage, l'obtention de la licence (incluant donc la validation du stage) est décalée d'un an et implique une réinscription. Il est également à noter qu'il faut avoir validé toutes les UE du semestre 6 hormis le stage, sans quoi il faudra se présenter à l'Université de Strasbourg durant la période d'assistantat pour repasser les UE non validées.

- reconnaissance de service civique, de volontariat international, d'expériences professionnelles spécifiques en tant que stage :

Les expériences de service civique, de volontariat international, de travail professionnel peuvent être reconnues comme stage dans des conditions bien définies : les missions doivent impérativement répondre aux critères de contenu valables pour un stage (usage professionnel des langues, missions adéquates...). Comme pour le stage ou l'assistantat, cette démarche de reconnaissance fait l'objet d'une discussion préalable avec un enseignant référent. Si l'aval a été obtenu, que ce soit pour l'assistantat, un service civique ou autre, **la reconnaissance ne donne pas lieu à une convention de stage mais à un avenant pédagogique spécifique** (document disponible en ligne sur les pages du département et sur moodle), signé par l'étudiant, le tuteur professionnel et l'enseignant référent.

3. Procédure de demande de convention de stage

Dès que l'étudiant a trouvé un stage, au cours du S5 ou au début du S6, il doit prendre très rapidement contact avec un tuteur pédagogique au sein de l'équipe enseignante chargée des stages. S'il s'agit d'un stage à l'étranger, il se tournera de préférence vers un enseignant référent spécialiste de l'aire linguistique et culturelle choisie. S'il s'agit d'un stage en France, il tiendra compte des combinaisons linguistiques mises en œuvre. **Il soumettra sa fiche de demande de stage dont le modèle se trouve sur le site de LEA et sur Moodle.** Cette fiche existe en français, en allemand, en anglais en espagnol et en italien. Il l'aura au préalable remplie avec soin en y reportant, par ordre d'importance, de la plus importante à la moins importante, **les tâches (ou plus largement les missions) susceptibles** de lui être assignées par l'organisme d'accueil ainsi que **les compétences** mises en œuvre. **Ces tâches résultent d'une discussion, d'une négociation entre l'étudiant et son futur tuteur professionnel.** A cet égard, il est tout à fait courant et justifié que l'enseignant référent demande des précisions et/ou des informations complémentaires.

La date limite pour l'obtention de l'accord pédagogique donné par le tuteur pédagogique pour la fiche de demande de stage (documents disponibles en ligne et internes au département LEA) **est fixée au lundi 7 mars 2022.**

Cette étape précède obligatoirement celle de la saisie en ligne dans l'application P-stage (dans ERNEST) de la demande de convention de stage. La convention de stage tripartite définit les conditions du stage et, pour l'essentiel, les garanties dont bénéficient les étudiants. Elle couvre l'étudiant en cas d'accident. Il est donc obligatoire de faire les démarches **AVANT** le début du stage (de préférence de 2 à 3 semaines avant).

Attention ! Si le stage a déjà commencé, la convention de stage ne pourra pas en tenir compte. La convention de stage ne sera datée qu'à partir du moment où la demande de convention de stage aura été faite via ERNEST. Aucune convention de stage ne peut être délivrée lorsque le stage est terminé.

Ce n'est donc qu'APRES LE FEU VERT DU TUTEUR PEDAGOGIQUE en faveur du stage que l'étudiant est autorisé à saisir sur l'ENT sa demande de convention de stage en ligne. La convention de stage existe en français, allemand, anglais, espagnol et italien.

Pour toute question concernant la gestion administrative de la convention de stage, contacter Monsieur TROMPETTE (strompet@unistra.fr), en poste au Pôle Scolarité Langues.

Comment créer une demande convention de stage ?

- Demande à faire en ligne via ERNEST (votre environnement numérique de travail)
- Connexion à ERNEST via le site de l'Université de Strasbourg
- Après identification, sélection de l'onglet « Mon dossier » puis l'onglet « Demande de convention de stage ».

Avant de commencer la saisie de la convention de stage, les informations suivantes doivent être collectées :

Au sujet de l'étudiant :

- numéro INSEE, c'est-à-dire le numéro de Sécurité Sociale
- type d'affiliation à la Sécurité Sociale (en qualité d'ayant droit d'assuré social, en qualité d'étudiant, par une assurance volontaire ou en qualité d'étudiant étranger)
- caisse d'assurance maladie (Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou autre caisse)

Au sujet de votre organisme d'accueil :

- Adresse complète de l'organisme d'accueil (raison sociale, adresse, ville, code postal, pays)
- Numéro SIRET à 14 chiffres (uniquement pour les stages réalisés en France métropolitaine)
- Code NAF/APE à 4 chiffres + 1 lettre (uniquement pour les stages réalisés en France métropolitaine)
- Effectif (nombre de salariés)
- Type d'établissement

Au sujet du tuteur professionnel/maître de stage dans l'organisme d'accueil :

- Nom, Prénom
- Service de rattachement
- Fonction
- Coordonnées (téléphonique, mail ou télécopie)

Au sujet du stage :

- Type de stage (obligatoire ou facultatif)
- Sujet et fonctions du stage, compétences
- Dates de stage
- Période d'interruption
- Présence éventuelle le samedi, le dimanche, la nuit et les jours fériés
- Temps de présence (temps partiel ou plein)
- Montant de la gratification mensuelle en net et modalité de versement (chèque, virement bancaire, espèces)

ATTENTION ! GRATIFICATION

La gratification est due lorsque la présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil est supérieure à 2 mois à temps plein, soit l'équivalent de 44 jours ou au-delà de la 309^{ème} heure (sur la base de 7 heures par jour), au cours de l'année d'enseignement (scolaire ou universitaire).

Pour le calcul de la présence du stagiaire ouvrant droit à gratification, un mois correspond à une présence effective de 22 jours, consécutifs ou non, et 7 heures de présence, consécutives ou non, comptent pour un jour.

Cela signifie que la gratification est obligatoire dès lors que le stagiaire est présent dans l'organisme d'accueil à partir de la 309^e heure, même de façon non continue. La gratification s'élève à 3,90/heure, **ce qui fait environ 600 euros par mois. En-deçà de deux mois, la gratification est facultative. Cette réglementation ne s'applique qu'à la France, en aucun cas au stage effectué à l'étranger.**

Au sujet de l'enseignant référent/tuteur pédagogique à l'université :

- Nom, Prénom
- Coordonnées (téléphonique, mail ou télécopie)

Au sujet du signataire de la convention de stage dans l'organisme d'accueil (PDG, RH, Gérant, Président,...):

- Nom, Prénom
- Coordonnées (téléphonique, mail ou télécopie)

Fin de saisie et envoi de la demande de convention de stage : à l'étape 8 - Récapitulatif de la convention, un message informe l'étudiant que « votre convention a bien été créée ».

Après vérification des données et de la législation, la demande de convention de stage est validée et la convention de stage est envoyée à l'étudiant en format pdf dans les meilleurs délais à l'adresse mail UNISTRA ; la Charte des stages (pour les stages en France) lui est également transmise.

Il vérifie alors la convention de stage et l'imprime en 3 exemplaires ; **il les signe puis les fait signer par le représentant de l'organisme d'accueil (les signatures et cachets sont obligatoires) et, en dernier lieu, par le tuteur pédagogique.**

Les étudiants qui sont à Strasbourg apporteront les 3 conventions de stage signées au Pôle scolarité Langues.

Les conventions seront accompagnées de :

- **l'assurance responsabilité civile couvrant la période du stage,**
- **une enveloppe affranchie 100g (1,40 euros) libellée à son adresse pour le renvoi des conventions de stage signées par l'Université de Strasbourg au Bureau de la Scolarité Administrative.**

Le Bureau de la Scolarité Administrative lui enverra 2 exemplaires signés par toutes les parties, dont la doyenne de la faculté, avec l'attestation de stage à remplir par l'entreprise.

Pour tout avenant à la convention de stage initiale (interruption, prolongation...), l'étudiant devra prendre contact avec son tuteur pédagogique puis, après obtention de son accord, fera la demande via son ERNEST. Tout stage (long) devra être effectué avant le 30 septembre. Sinon une réinscription universitaire sera obligatoire.

IMPORTANT :

La date limite pour la signature de la convention de stage proprement dite par l'enseignant tuteur -ou à défaut l'un des enseignants référents du module de stage, après signature par l'étudiant et le tuteur professionnel (+ apposition du cachet de l'entreprise)- **est fixée au lundi 21 mars 2022** pour l'ensemble de la promotion.

Compte tenu des questions fréquentes liées au contenu du stage, les étudiants veilleront à prendre contact avec leur enseignant référent AU MINIMUM 2 À 3 SEMAINES avant le début éventuel de leur stage. Aucun stage ne peut commencer avant qu'une convention de stage n'ait été signée.

Les conventions papier avec signature originale sont essentielles ; ce sont elles qui ont valeur légale. La convention avec signature scannée, envoyée par mail, ne peut se faire qu'en complément.

En cas de difficulté sur le lieu de stage, l'étudiant contactera son enseignant référent.

4. Bilan mi-parcours du stage

A mi-parcours (3° ou 4° semaine), vous ferez un compte rendu à votre enseignant référent d'une page et demie au maximum sur les points suivants :

- intégration dans la structure d'accueil
- réalisation des missions, compétences en train d'être développées...
- comparaison avec les missions prévues (en lien avec ce qui était annoncé ? ou revues ?)
- amorce de problématisation de vos missions
- suivi avec le maître de stage (rdv réguliers, formation ...?)
- atouts, difficultés.

Ce bilan de mi-parcours ne fait pas partie de l'évaluation mais vous l'adresserez à votre enseignant référent pour qui il constitue une indication précieuse sur le déroulement de votre stage ; ce peut être l'occasion d'une prise de contact au sujet d'une difficulté que vous constatez ou/et qu'il constate dans votre stage.

Le bilan sera intégré en annexe au rapport de stage.

5. A la fin du stage

Les étudiants veilleront à renseigner la fiche d'évaluation du stage, à faire remplir la fiche d'appréciation du stage et l'attestation de stage par le maître de stage. Ces trois documents doivent être intégrés au début du rapport.

Les deux premiers documents seront prioritairement remplis en ligne sur l'application P-stage et imprimés. Si nécessaire, les étudiants peuvent intégrer les versions manuscrites de la fiche d'évaluation du stage et de l'appréciation du stage remplie par le maître de stage. Si les documents ne sont pas disponibles en ligne, demander à M. Trompette de les envoyer.

II. Modalités d'évaluation de la préparation au stage (S5) et du stage (S6)

A. MODULE « Préparation au stage » (S5)

1. Etudiants présents à l'Université de Strasbourg durant le semestre 5 : préparation au stage

Les étudiants suivront les TD de préparation de stage et les conférences d'intervenants professionnels prévues dans le cadre du cycle « Meet your future » dont le programme est annoncé à la rentrée.

Les étudiants doivent remettre :

- CV et lettres de candidature spontanée en français et dans l'une des deux langues majeures ;
- *A partir des conférences suivies dans le cadre du cycle « Meet Your Future », les étudiants présenteront un travail d'une page sous forme d'une réflexion argumentée et construite en mettant l'accent sur le lien avec leur projet professionnel, la construction des compétences, les conseils donnés par les conférenciers etc.*

Date de remise :

lundi 6 décembre 2021 : CV et lettre de motivation dans les boîtes aux lettres des enseignants concernés – pour les étudiants non salariés

Lundi 3 janvier 2021 : CV et lettre de motivation dans les boîtes aux lettres des enseignants concernés – pour les étudiants salariés

2. Etudiants en mobilité internationale

A l'issue de la licence LEA, les étudiants en mobilité internationale doivent comme leurs camarades être en mesure de faire un bilan de leur parcours d'études, de réaliser un CV et une lettre de motivation en français et en langues étrangères. Ces compétences sont indispensables soit pour candidater en master, soit pour postuler à un emploi, un VIE/un VIA, à la suite de la licence. Les étudiants réaliseront donc pour la fin du semestre 5 un dossier papier qui comporte deux parties :

- une analyse en français soigné de son parcours et une réflexion prospective sur le projet d'études ou professionnel, le tout sur deux-trois pages. Ils feront le bilan des connaissances et des compétences acquises tout au long du cursus et durant leur mobilité ainsi que des compétences à acquérir en fonction de leur projet.

- CV et une lettre de motivation (en vue d'un master, d'un emploi ou autre) en français et dans une des deux langues étrangères étudiées.

Ce dossier se prépare tout au long du premier semestre. Le document « Aide à la préparation à la recherche de stage » fournit les éléments indispensables à cette démarche de construction du projet professionnel.

Les étudiants en mobilité pourront envoyer pour conseil et correction une première mouture de CV et lettre de motivation à un enseignant qui leur aura été désigné (en fonction des langues de travail concernées), **ce jusqu'au 12 novembre 2021** Toutefois, avant cet envoi, les étudiants en mobilité sont priés de faire relire leur première version de CV et lettre de motivation par un locuteur natif de façon à faire parvenir un document correct du point de vue linguistique à l'enseignant.

Ce dossier permet d'évaluer le travail, la démarche et la réflexion de l'étudiant dans le cadre de sa recherche de stage.

Date de transmission du dossier papier (par courrier postal ou dépôt au secrétariat LEA directement) : **lundi 3 janvier 2022, (cachet de la poste faisant foi).**

B. « Rapport de stage » (S6)

Le stage obligatoire de huit semaines consécutives minimum et à temps complet en entreprise (ou administration, association, organisation international...) requis en troisième année de licence LEA donne lieu à un rapport de stage rédigé en français. Il devra être parvenu au secrétariat du département au plus tard **le 13 juin 2021, y compris pour les stages en cours.**

Les consignes et les objectifs précis pour la rédaction du rapport de stage sont fournis dans un document à part.

Attention

Si l'étudiant n'effectue pas de stage ou ne remet pas de rapport de stage à l'issue de l'année universitaire en cours, il apparaîtra comme « défaillant » en S6. Il devra donc se réinscrire administrativement et pédagogiquement l'année suivante pour effectuer son stage, mais devra également repasser toutes les autres UE non validées au semestre 6 (la moyenne de semestre 6 ne se calcule pas en cas de défaillance, il n'y a donc pas compensation entre UE).

C. Modalités alternatives d'évaluation en cas d'interruption du stage (maladie, accident ...)

L'article L124-15 du code de l'éducation prévoit que, « lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'autorité académique ou l'établissement d'enseignement supérieur valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation ».

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément

aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un rapport de substitution : la rédaction d'un rapport de stage peut s'effectuer à partir de la quatrième semaine du stage.
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

RAPPEL DES DATES IMPORTANTES LIEES A LA PREPARATION AU STAGE/AU STAGE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022 :

- **Lundi 6 septembre 2021 :**

Réunion de présentation de rentrée « stage » : présence de tous les étudiants de L3 obligatoire

- **Vendredi 12 novembre 2021 :**

Date limite d'envoi d'une première mouture d'un CV et d'une lettre de motivation pour correction aux enseignants qui leur auront été désignés **pour les étudiants en mobilité**.

- **Lundi 6 décembre 2021 :**

Date limite de remise des CV + lettres + compte rendu de conférences (pour les étudiants suivant les cours en présentiel, à l'Unistra, hormis étudiants salariés).

- **Lundi 3 janvier 2022 :**

Date limite de remise des dossiers :

- CV-LM + CR des rencontres MYF (pour les étudiants salariés)
- CV-LM & analyse de leur parcours (pour les étudiants en mobilité)

- **Lundi 7 mars 2022 :**

Date limite d'obtention de l'accord pédagogique préalable à la demande de convention de stage de l'un des enseignants référents au département LEA. Cet accord est donné par l'enseignant sur présentation de la fiche de demande de stage.

- **Lundi 21 mars 2022 :**

Date limite de signature de la convention de stage par l'entreprise et l'un des enseignants référents de stage LEA.

- **Lundi 28 mars 2022**

Date de début de stage (et en aucun cas avant)

- **Lundi 13 juin 2022**

Date limite de remise des rapports de stage y compris pour des stages qui sont encore en cours.

- **30 septembre 2022 (à confirmer) :**

Date limite d'un stage long, sinon une réinscription administrative sera obligatoire.